Humhert-Louis du Puget, prieur, attentif au bien et à l'augmentation des revenus de ce prieuré, a construit à ses frais ces maisons, l'an 1633. Ces mots has domus indiquent deux maisons au moins qui devaient être voisines l'une de l'autre. La construction aux frais du prieur demande une explication; car il n'aurait dû être que le simple administrateur des revenus de la communauté. Mais il faut se rappeler que, d'après le dire des chanoines dans leur mémoire au sujet de la préséance réclamée par eux, la commande avait fait irruption dans l'établissement de la Platière. Or, les prieurs, investis de ce privilége, avaient le droit de disposer à leur gré des rentes du chapitre. Il serait donc à présumer que Humbert-Louis du Puget, étant prieur commandataire, ait voulu donner un gage de sa bonne gestion et de son honnêteté, en faisant bâtir les susdites maisons, dont la propriété, acquise à la paroisse de la Platière, devait constituer dans l'avenir un revenu avantageux. Au reste, nous avons vu déjà qu'en 1664 le prieur de cette époque fit aussi élever à ses dépens le portail du prieuré. Il est vrai de dire que cette mesquine construction ne dut pas coûter une somme considérable. M. Martin-Daussigny, auquel je dois la connaissance de cette inscription, m'a aussi remis un croquis de la porte de la maison, dont le style rappelle parfaitement le xvii° siècle.

Le P. Ménestrier parle d'une maison à l'enseigne du Signe de la Croix, et ornée d'une statue de la Vierge, à la date de 1540. Cette maison, entièrement reconstruite et remplacée par le n° 14, avait pris sa dénomination d'une enseigne qui représentait un cygne tenant dans son bec une croix. Quant à la Vierge, on s'était trouvé